

Stop à la violence des jeunes

**Propositions destinées aux parents, aux enseignants,
aux enfants et aux autorités pour enrayer la violence
envers et entre les jeunes !**

PDC Suisse, Août 2003

PDC Suisse
Case postale 5835
3001 Berne

www.cvp.ch

Le parti suisse! 

CVP  PDC PPD

Préambule

CN Alex Heim (SO), Ida Glanzmann, présidente des Femmes PDC suisses, Alessandro Simoneschi, président des JDC suisses

La violence, et notamment la violence des jeunes, est un phénomène de société qui nous concerne tous. La prévention de la violence, au sens large du terme, commence déjà très tôt et porte sur quasiment tous les domaines. Les petits enfants qui peuvent détruire intentionnellement des objets ou frapper d'autres enfants, sans encourir de réprimandes, auront du mal à l'adolescence ou une fois adultes d'établir les limites du tolérable. Lorsque les parents sont violents avec leurs enfants, cela peut être particulièrement lourd de conséquences. Par ailleurs, des conditions sociales défavorables telles que le chômage, un manque de perspectives, une mauvaise intégration ou la fréquentation de camarades violents peuvent aussi inciter les jeunes à la violence.

La violence ne doit par conséquent pas être tolérée. Qu'il s'agisse de la violence à l'école, sur les places publiques ou dans la sphère privée. Il convient de signaler aux auteurs mais aussi aux victimes que la violence n'est pas admise et qu'elle est réprimandée. Dans ces cas, les sanctions peuvent aller de quelques heures de retenue en classe jusqu'à plusieurs années de détention, en passant par une exclusion temporaire de l'école. Il s'agit d'éviter que les victimes d'aujourd'hui se fassent justice elles-mêmes et ne deviennent les agresseurs de demain.

Une bonne éducation est la meilleure garantie contre la violence des jeunes. Les principaux responsables de la bonne éducation des enfants sont les parents, respectivement les familles qui sont les cellules de base de notre société. Ni les enseignants, ni les autorités peuvent accomplir cette tâche à leur place. En tant que parti des familles, le PDC relève qu'il est absolument nécessaire de prendre des mesures pour résoudre de multiples problèmes tels que la criminalité, la consommation excessive de drogues ou d'alcool et le suicide.

Malheureusement, de nombreux parents ne sont aujourd'hui plus en mesure de consacrer le temps et les moyens nécessaires à la bonne éducation de leurs enfants. Il n'est pas rare que l'éducation souffre du fait que les parents n'aient pas grandi eux-mêmes au sein d'une famille intacte et qu'ils transmettent de mauvaises habitudes. Des problèmes particuliers en matière d'éducation surviennent souvent dans des familles étrangères, notamment lorsque le modèle d'éducation du pays d'origine est repris alors que celui-ci est en opposition avec la réalité de notre société, en Suisse. Il en résulte souvent une intégration insuffisante, une insécurité et un «heimatlosat» des enfants qui se traduisent par un accroissement de la violence.

Il incombe aux autorités, aux écoles, aux institutions, à nous tous, de créer des conditions-cadres permettant aux parents de donner une bonne éducation à leurs enfants. Pour ce faire, il convient de proposer aux parents des cours d'éducation, d'alléger les charges pesant sur les familles, de favoriser l'intégration des jeunes dans le monde des adultes mais aussi de minimiser les causes structurelles de la violence comme le chômage et le manque de perspectives.

Là où la prévention n'a pas d'effet, il faut pouvoir s'appuyer à l'avenir sur une législation pour les délinquants mineurs, sur des forces de police disposant d'effectifs suffisants et bien formés ainsi que sur des autorités judiciaires efficaces afin de garantir la sécurité. Enrayer la violence et assumer le monopole de la violence sont finalement des tâches prioritaires de tout Etat.

Par cette brochure, le PDC entend inviter toutes les personnes résidant dans notre pays à contribuer à la prévention de la violence. Il convient avant tout de soutenir les familles pour qu'elles puissent à nouveau accomplir leur tâche prioritaire, à savoir l'éducation des enfants. Cette publication renferme toute une série de mesures préventives. Elle montre également comment réagir à la violence des jeunes de différents milieux. Cette brochure n'a aucunement la prétention d'être scientifique.

La responsabilité de tous !

- **Les parents**

Les parents doivent éduquer leurs enfants avec amour et en se basant sur des valeurs éthiques. Cela implique de prendre du temps pour entourer, donner de la chaleur et dialoguer avec les enfants mais aussi de fixer des limites et de les faire respecter. Sur le principe, l'éducation doit être non violence. Il ne faut pas faire croire aux enfants que la violence permet de résoudre les problèmes. Les parents qui connaissent eux-mêmes des problèmes de violence, qui battent leurs enfants ou qui font usage de la violence doivent se faire aider par des professionnels.

Les parents doivent agir sans contradictions et montrer l'exemple. Le but doit être de donner aux enfants une saine confiance en soi pour affronter la vie. La politesse et le respect envers les autres personnes et l'environnement sont également des éléments importants de l'éducation.

Les parents d'origine étrangère doivent montrer à leurs enfants comment s'intégrer activement dans la société suisse. Ils doivent notamment reconsidérer leurs méthodes d'éducation et éventuellement les adapter aux réalités de notre pays.

- **Les jeunes entre eux**

Les jeunes plus âgés ont une responsabilité à assumer envers leurs jeunes camarades, notamment durant les loisirs. Les leaders d'une bande d'amis doivent faire tout particulièrement attention à ce que la dynamique du groupe ne débouche pas sur la violence ou d'autres actes criminels.

- **Les enseignants**

Le personnel enseignant ne doit pas seulement transmettre des connaissances mais aussi former le caractère. Il doit tenir compte tout particulièrement des élèves les plus faibles. Il s'agit en priorité de mettre en valeur les forces d'un élève et non de relever ses faiblesses. L'intégration des élèves étrangers doit faire l'objet d'une attention particulière. Des mesures disciplinaires doivent être prises à l'encontre des élèves qui se moquent de leurs camarades, qui les menacent ou qui gênent la bonne tenue des cours.

- **La commission scolaire**

De façon générale, la commission scolaire doit agir avec le professionnalisme qui s'impose. Les classes ne doivent pas regrouper plus de 20 élèves. Des possibilités de consultations externes, destinées au personnel enseignant, doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire. Pour décharger les enseignants dans leurs tâches quotidiennes, les problèmes particuliers rencontrés avec certains élèves doivent être pris en charge par la commission scolaire. Les enseignants doivent suivre régulièrement une formation continue sur la prévention de la violence.

- **Le canton et les communes**

Le canton et les communes doivent créer les bases légales et mettre à disposition les moyens financiers nécessaires pour garantir une formation d'un niveau adéquat aux enfants et aux jeunes. En cas de graves infractions aux règlements, il doit toutefois être possible de prononcer des sanctions sévères contre les enfants ou les parents qui pourraient se traduire par une amende, des travaux d'intérêt public voire une exclusion des cours pour une certaine durée.

- **La Confédération**

La Confédération coordonne et soutient les efforts fournis par les cantons, les communes et les organisations oeuvrant pour la jeunesse. Elle examine et adapte régulièrement toutes les lois ayant une influence sur la violence des jeunes, notamment le droit pénal des mineurs, les dispositions relative à l'intégration dans la nouvelle loi sur les étrangers et le programme de promotion des places d'apprentissage.

- **Les organisations de jeunes, les clubs de sport ou de musique**

Les organisations de jeunes, les clubs de sport et de musique accomplissent un travail important pour la jeunesse et font ainsi de la prévention contre la violence. Ils doivent régulièrement aborder le thème de la violence sous toutes ses formes. Les compétences doivent être renforcées à tous les niveaux grâce à des modules de formation. Les clubs de sport devraient intensifier leur collaboration afin que tous les jeunes adhèrent à un club.

- **L'industrie de consommation**

L'industrie de consommation entretient une relation en double teinte en ce qui concerne la prévention de la violence des jeunes. D'une part, elle a intérêt à vendre le plus possible de produits tels que jeux vidéos ou électroniques, alcool et, de l'autre, elle n'assume que rarement la responsabilité des effets négatifs de sa stratégie publicitaire. L'obligation doit être faite à l'industrie de consommation de lutter contre les répercussions négatives de ses produits. Si tel n'est le cas ou si elle n'y parvient pas, des dispositions voire, dans les cas extrêmes, des interdictions doivent être alors notifiées en conséquence. Cela concerne notamment les jeux vidéos ou électroniques mais aussi les films et les sites Internet qui véhiculent la violence.

Mesures concrètes de prévention contre la violence des jeunes

1. La prévention au sein des familles

- Les parents doivent donner l'exemple du comportement qu'ils attendent de leurs enfants.
- La journée des enfants doit être clairement structurée. Les différentes activités quotidiennes comme les devoirs scolaires, le jeu, l'aide aux travaux ménagers, etc. doivent se dérouler plus ou moins au même moment de la journée.
- Toute la famille établit une liste des droits et des devoirs. Tous les membres de la famille doivent s'y conformer.
- En début d'année, la famille dresse une liste de tous les grands projets communs tels que les vacances en Italie, une randonnée au Titlis, etc. et tous les membres de la famille contribuent à leur réalisation.
- La famille instaure une « culture du débat » en cas de divergences d'opinion.
- Le conseil de famille se réunit pour discuter les questions importantes. Il doit comporter des éléments démocratiques et un droit de veto doit être accordé aux parents.
- Il est absolument recommandé de suivre des cours d'éducation ou de consulter de la littérature spécialisée en la matière.
- Les parents devraient aborder régulièrement des sujets tels que la violence et les effets de la violence et, le cas échéant, mettre en évidence les conséquences que peuvent avoir des actes de violence punissables par la loi.

2. La prévention par les enseignants, la commission scolaire et le concierge

- Le personnel enseignant, les élèves et éventuellement le ou la concierge de l'école élaborent des règles communes et fixent des sanctions. Les parents seront informés de ces mesures. Les excès seront réprimés en conséquence.
- La solidarité au sein de l'école peut être renforcée par des projets impliquant plusieurs classes (théâtre, journal des élèves, etc.)
- La compréhension des autres cultures peut être améliorée par l'organisation de projets ou de manifestations interculturelles.
- La responsabilité des élèves peut être accrue par le parrainage de jeunes élèves par des plus âgés.
- Les salles doivent être accueillantes et les élèves doivent pouvoir donner des idées quant à leur aménagement.
- Une salle doit être aménagée pour permettre aux enfants de se défouler (punching-ball).
- Des tutorats peuvent être mis en place, à savoir des anciens élèves aident les plus jeunes à faire leurs devoirs et sont récompensés en conséquence.
- Les enseignants montrent par l'exemple comment on peut résoudre des conflits sans avoir recours à la violence.
- Durant les cours, des exercices de silence et aussi de cris, d'inertie et de mouvement apportent une diversion importante au train-train quotidien.
- Dans chaque classe, le thème de la violence sera abordé régulièrement ou lorsque cela s'avère nécessaire. On peut, par exemple, préparer des affiches qui seront présentées aux autres classes avant d'être suspendues dans le bâtiment scolaire.
- Les pauses sont surveillées par des enseignants qui interviennent dans tous les cas de violence et informent le maître de classe.
- Les parents sont toujours informés en cas de comportement violent d'un enfant.
- Il convient d'organiser des rencontres avec les parents pour aborder le thème de la violence à l'école ou d'en parler par le biais des informations aux parents.
- Les parents doivent être associés activement à la vie de l'école (par exemple les parents obtiennent une heure pour présenter leur profession et leurs hobbies).
- Des cantines, des horaires continus ou des écoles de jour doivent être mis en place.
- Les dommages matériels intentionnels doivent être réprimandés immédiatement.
- En cas d'infractions graves des élèves, il doit être possible de les exclure de l'école pendant une période pouvant aller jusqu'à trois mois.
- Lors de problèmes avec des élèves particulièrement difficiles, la direction de l'école doit apporter un soutien actif à l'enseignant.
- Sur le principe, l'attention doit se focaliser sur le groupe et non sur certains auteurs de trouble.
- L'absence des cours sans excuses valables ne doit pas être tolérée.
- La solidarité entre enseignants peut être précieuse pour soutenir ceux qui ont plus de mal à s'imposer.

3. La prévention par les autorités communales et cantonales

- Des concepts de prévention doivent être soutenus de manière ciblée, comme par exemple la formation continue du personnel enseignant, la meilleure intégration des parents et des élèves (par ex. en tant que conciliateurs du même âge) voire l'intervention de spécialistes.
- Des dispositions doivent être édictées afin qu'il soit aussi possible de recourir à des mesures de répression contre la violence reposant sur des bases légales. On peut envisager une suspension de plusieurs mois, des punitions, le renvoi d'un établissement scolaire ou une prise en charge obligatoire par les parents.
- Des caméras vidéos devraient être installées aux endroits stratégiques.
- La présence visible de la police doit être renforcée aux endroits où les problèmes sont récurrents.
- Des personnes de confiance issues d'autres milieux culturels doivent être intégrées dans le dispositif de sécurité. Par exemple, l'engagement de personnes intégrées et naturalisées dans les forces de police chargées de lutter contre les bandes de jeunes étrangers peut s'avérer positif.
- L'engagement de médiateurs culturels doit être encouragé à tous les niveaux.

4. La prévention par la Confédération

- Des projets visant à intégrer les jeunes doivent être soutenus raisonnablement.
- Des systèmes d'incitation financière (J+S) doivent encourager les associations à attirer de jeunes étrangers dans leurs rangs.
- Les personnes accomplissant leur service civil doivent davantage être engagées dans des programmes en faveur des jeunes.
- Les enfants et les adolescents ne doivent pas pouvoir accéder sans contrôle à des armes et objets dangereux tels que des battes de baseball.
- Le hooliganisme et la propagande de la violence doivent être combattus en s'appuyant sur des bases légales en la matière.

5. La prévention par la justice

- Les petits délits doivent aussi être punis en conséquence.
- De façon générale, les peines prononcées doivent être plus sévères pour les mineurs afin d'éviter la récidive.

6. La prévention par les victimes potentielles

- Il convient en général d'éviter les lieux peu sûrs ou isolés.
- Lorsqu'il fait sombre, il faut faire attention de ne jamais s'arrêter seul dans des endroits peu sûrs.
- D'autres passants ne doivent jamais être provoqués, que ce soit par des paroles, des gestes ou des actes de violence.
- Il convient de recommander tout particulièrement aux femmes de suivre des cours d'autodéfense.

Verhaltensvorschläge

En cas de conduite incorrecte

- **Intervenir déjà lors de petits actes que la société ne peut tolérer**
Demander cordialement mais avec détermination aux parents mais aussi aux enfants et aux jeunes de respecter les règles de la société. Par exemple « Pardon ! Je vous serais très reconnaissant de demander à votre enfant d'utiliser la corbeille à papier. »

En cas de violence domestique

Les victimes

- **Les enfants et les jeunes: chercher le contact avec des personnes de confiance**
Enfants ou jeunes, si vous êtes soumis à une violence excessive à la maison, vous devez le dire à une personne de confiance, de préférence à un enseignant en qui vous avez pleine confiance. N'hésitez pas à appeler la ligne d'aide aux enfants au numéro 147. .
- **Les partenaires: se rendre dans un centre de consultation**
Si vous êtes victimes de violence au sein de votre couple, n'hésitez pas à consulter un centre. La confidentialité de ces centres est garantie.

Les auteurs

- **Les adultes: se rendre dans un centre de consultation !**
Si vous avez tendance à être violent, n'hésitez pas à consulter un centre. La confidentialité de ces centres est garantie.

Check-list en cas de violence à l'école

Les victimes

- **Appeler les surveillants à haute voix**
Informez toutes les personnes présentes des actes et des intentions des agresseurs. Par exemple : « Je n'ai rien fait et il /elle essaye de me voler mon sac ! »
- **Informers les parents**
Dans tous les cas, informez vos parents. Ils doivent pouvoir évaluer correctement la situation pour pouvoir entreprendre des démarches.
- **Faire appel à la direction de l'école ou à la police**
N'ayez pas peur et informez sans attendre le maître, la direction de l'école, un autre bureau interne de l'école ou appelez la ligne d'aide aux enfants (numéro 147). Dans certains cas graves, cela vaut la peine d'informer la police (tél. 117). Seuls les enfants violents qui sont connus du maître, de la direction de l'école ou de la police peuvent être appréhendés, punis et resocialiser. Par ailleurs, l'expérience démontre que les victimes qui se rendent à la police ne sont pas importunées une deuxième fois.

Les parents

- **Laisser faire les enfants**
Souvent, les enfants peuvent régler leurs petits différends directement entre eux. Donnez à votre enfant la possibilité de régler lui-même le problème.
- **Informers les autres parents, les enseignants et les autorités scolaires**
Informez d'abord les autres parents en expliquant l'incident. Evitez d'accuser. S'il n'est pas possible de trouver une solution, il convient d'informer l'enseignant ou éventuellement les autorités scolaires.
- **Faire appel à la police ou aux autorités**
N'ayez pas peur et informez la police lors de cas graves (tél. 117) ou les autorités compétentes. Seuls les auteurs connus des autorités peuvent être appréhendés, punis et resocialisés. Là aussi, l'expérience démontre que les victimes qui se rendent à la police ne sont pas importunées une deuxième fois.

En cas de violence en public

Les victimes

- **Vouvoyer le ou les agresseurs**

Vouvoyez l'agresseur afin que les personnes présentes ne pensent pas qu'il s'agit d'un conflit relationnel. Informez à haute voix toutes les personnes présentes des actes et des intentions de l'agresseur. Par exemple « Je ne connais pas cet homme et il a tenté de m'arracher mon sac ! »

- **Appeler à haute voix la police et réclamer de l'aide.**

Ne vous défendez que si vous avez de bonnes chances de l'emporter. Autrement, la fuite est encore la meilleure alternative.

- **Faire appel à la police ou aux autorités**

N'ayez pas peur et informez immédiatement la police lors de cas graves (tél. 117) ou les autorités compétentes. Seuls les auteurs connus des autorités peuvent être appréhendés, punis et resocialisés.

- **Retenir les témoins**

Notez le nom, l'adresse et le numéro de téléphone des personnes qui ont observé l'incident et transmettez ces données à la police.

Les tiers non impliqués

- **Inciter les personnes présentes à intervenir ensemble**

Demandez à toutes les personnes présentes d'intervenir ensemble. N'oubliez pas d'informer la police (117).

- **Observer les détails**

Faites attention à l'apparence des auteurs et aux éventuels signes distinctifs de l'agresseur. Essayez de retenir des noms.

- **Faire appel à la police ou aux autorités**

N'ayez pas peur et informez immédiatement la police (tél. 117) ou les autorités compétentes. Seuls les auteurs connus des autorités peuvent être appréhendés, punis et resocialisés .

- **Retenir les témoins**

Notez le nom, l'adresse et le numéro de téléphone des personnes qui ont observé l'incident et transmettez ces données à la police.

Adresses, liens et numéros de téléphone

Centres de consultation

- Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales
<http://www.sodk-cdas-cdos.ch/francais/arbeitschwerpunkte/opferhilfe/default.html>
- Office fédéral de la justice
<http://www.ofj.admin.ch/themen/opferhilfe/intro-f.htm>

Centres de consultation pour femmes et maisons pour femmes maltraitées

- Organisation faitière Solidarités femmes
http://www.frauenhaus-schweiz.ch/f_start.html
- Conférence suisse des déléguées à l'égalité entre femmes et hommes
www.equality.ch
- Halte à la violence contre les femmes dans le couple. Informations, conseils, soutien
www.prevention.ch/haltealaviolence.htm
- Violences sexuelles, terre des femmes, terre des enfants
www.ge.ch/bougetoi/violence.htm
- Violence à caractère sexuel contre les femmes, comment empêcher la violence sexuelle? Conséquences de la violence sexuelle
www.frauenberatung.ch/frauenberatung/fran/viol.htm
- En cas de problèmes... de nombreuses adresses utiles en Suisse romande
<http://www.prevention.ch/chocsagogod.htm>

Téléphone de secours

- 143 La main tendue
www.143.ch
- 147 La ligne d'aide aux enfants
www.147.ch
- Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales
<http://www.sodk-cdas-cdos.ch/francais/arbeitschwerpunkte/opferhilfe/default.html>
- Viol-secours
<http://www.frauennotttelefon.ch/Angebote/Beratung/franzosisch/franzosisch.html>

Centre de consultations pour les hommes violents

- Les adresses des centres de consultation en Suisse
www.verbrechenspraevention.ch/images/upload/Beratungsangebote_Schweiz.pdf
- Stop violence domestique
http://www.prevention-criminalite.ch/images/FR/VDomestique_FR.pdf

Centre de consultation pour immigrés

- NOSOTRAS. Wir Frauen (site en allemand, portugais, espagnol)
www.nosotras.ch/links/frameset_links.htm

Projets, divers

- Scènes de familles
www.familienszenen.ch